

# SWISSE.COM ANNUAIRE

CENTRALISATION D'INFORMATION ET DE DIFFUSION DE DONNÉES PROFESSIONNEL AU NIVEAU SUISSE ET EUROPEEN  
SWISSCOM-DIRECTORIES.CH-SUNRISE-ORANGE-TRANSATEL MOBILE-YALLO-VTX-PROFITEL-TELE2-TALKTALK-  
LESPAGESJAUNE.CH-ANNUAIRE118-SMARTPHONE-COLTELECOM-DISCONTEL-REDTELECOMCOOPMABLE-



Parution internet

Appel gratuit depuis un poste fixe

A RETOURNER PAR FAX

REVUE PRESSE EN 7,000,000 D'EXEMPLAIRES

AU: 022-54-577-29

N° de Transfert : ...,RSBV-25/8231,.....

## ORDRE DE TRANSFERT

### Conditions Generales de Vente

Le contrat prend effet dès la signature de l'ordre de transfert. L'engagement ainsi que les C.G.V doivent être signés par le souscripteur ou l'un des mandataires de la société assujettie aux dispositions et obligations légales de la gérance. **ARTICLE 1** Le souscripteur reconnaît que notre société ou ses agent n'ont exercé aucune pression et qu'ils n'ont pas usurpé, sous une quelconque forme, la qualité, la titre ou la fonction d'agent de la fonction publique. **ARTICLE 2** Le souscripteur mettra à la disposition de notre société, à lire strictement confidentiel, tous les éléments de textes et typons à insérer qu'il lui sera possible de fournir pour la réalisation du service stipulé dans le présent contrat. Par défaut du souscripteur, la rédaction se réserve le droit de composer elle-même les textes à partir des seuls éléments en sa possession. Soit une formule générale, telle que le nom et l'adresse du client. Le souscripteur reste seul responsable du libelle de son transfert vis-à-vis des tiers. Le souscripteur renonce expressément à demander des dommages et intérêts pour toute inexactitude matérielle ou omission dans l'exécution d'une annonce. Un courrier de confirmation sera envoyé par courrier ou par e-mail. **ARTICLE 3** Les tarifs indiqués sur cet ordre de transfert concernent exclusivement la vente d'un emplacement sur le site internet ainsi que la revue presse distribuée à sept millions d'exemplaires. Le présent ordre de transfert est conclu pour une période de six mois minimum et de quarante huit mois maximum. Le règlement sera à verser sous dix jours à compter de la date et signature du souscripteur mentionnant le nombre de mois en ligne caché par le souscripteur. Sauf conditions spécifiques notre offre est valable 7 jours. Nos prix s'entendent hors taxes, cet ordre de transfert tient lieu de bon de commande. Le règlement du transfert doit être effectué à la commande notre société se réserve le droit d'accorder des ristournes ou remises sur le tarif indicatif de transfert. En outre, les frais occasionnés pour la réalisation du transfert, notamment la prise de vue, fera l'objet d'une facture bien distincte. **ARTICLE 5** Le défaut de paiement à son échéance entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une indemnité minimum de vingt cinq pour cent à titre de clause pénale fonction de la somme impayée, outre les frais judiciaires, bancaires et intérêt légaux. A défaut de règlement de la totalité du prix de l'annonce, notre société se réserve le droit de poursuivre la société en recouvrement. Les dommages et intérêts à titre transactionnel seront demandés via le fondement de l'article 1153 alinéa 4 du code civil. A défaut d'accord amiable, le tribunal de commerce seules statuera sur la demande. Sauf accord exceptionnel, les annulations de contrat ne peuvent, en aucun cas être pris en considération à compter de la date et signature du souscripteur. Les contestations auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent ordre, seront la compétence du tribunal de Paris auquel il est fait expressément attribution de compétence.

ANNULE 1 5 DEC. 2010

ANNULE 1 5 DEC. 2010

RAISON SOCIALE .....  
CATEGORIE .....  
ACTIVITE .....  
REPRESENTE PAR .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL .....  
TELEPHONE .....  
FAX .....  
MOBILE .....  
EMAIL .....

RECTIFICATIONS .....

DOCUMENT LISIBLE

Votre conseiller ..... MR. RICHARD .....

TRANSFERT DES DONNÉES SUR UNE PERIODE DE QUARANTE HUIT MOIS  
\*L'offre promotionnelle couvre seulement la première parution

### FACTURATION DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE

PRIX DU TRANSFERT H.T. Mensuel 957 CHF  
REMISE (FORMULE PROMOTIONNELLE) - 957 CHF

CREATION DE LOGO

### REACTUALISATION:

6 MOIS  12 MOIS  18 MOIS  
 24 MOIS  36 MOIS  48 MOIS

L'ANNONCEUR DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES  
C.G.V.  
ET CERTIFIE AVOIR LE POUVOIR DE SIGNATURE  
TAMPON ET SIGNATURE

FAIT VIQUEC LE 15/12/2010